



Berne, le 5.9.2007

A l'attention des milieux intéressés
selon la liste en annexe

**Ordonnance du DFI concernant les mises en gardes combinées sur les produits du tabac :
ouverture de la procédure d'audition**

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) ouvre une procédure d'audition relative à l'ordonnance du DFI concernant les mises en garde combinées sur les produits du tabac. Nous vous prions de nous faire parvenir vos éventuelles observations d'ici au **vendredi 5 octobre 2007**.

L'art. 12, al. 5, de l'ordonnance du 27 octobre 2004 sur le tabac prévoit la possibilité de combiner avec des illustrations les mises en garde existantes au verso des emballages des produits du tabac.

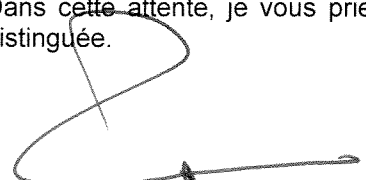
Les illustrations sélectionnées correspondent à celles prévues par l'Union européenne (UE), ce qui garantira la compatibilité avec le droit communautaire. Un contrat de licence conclu avec l'UE permettra de les exploiter. Il est prévu de changer les images tous les ans pour que leur efficacité soit maximale. L'utilisation de mises en garde combinées prêtes à l'emploi simplifiera l'application des nouvelles dispositions.

Vous trouverez ci-joint l'ordonnance du DFI concernant les mises en garde sur les produits du tabac ainsi que le rapport explicatif y afférent. Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de la documentation relative à l'audition à l'adresse : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Vous voudrez bien envoyer vos observations de préférence par voie électronique à : tabakverordnung@bag.admin.ch et/ou par écrit à l'adresse suivante :

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Protection des consommateurs
Position concernant l'ordonnance du DFI sur les mises en garde combinées
à l'att. de M. Michael Anderegge
Case postale
3003 Berne

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Pascal Couchepin
Conseiller fédéral

Annexes :

- Projet mis en consultation et rapport explicatif (f, d, i)
- Liste des destinataires (f, d, i)